

466066-2026 - Mise en concurrence

France – Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail – CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR DES LOCAUX ET ESPACES SITUES AU STADE NAUTIQUE D'ANTIBES - 2 LOTS

OJ S 128/2026 07/07/2026

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Services

1. Acheteur

1.1. Acheteur

Nom officiel: Ville d'Antibes (06)

Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr

Forme juridique de l'acheteur: Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur: Services d'administration générale

2. Procédure

2.1. Procédure

Titre: CONVENTIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR DES LOCAUX ET ESPACES SITUES AU STADE NAUTIQUE D'ANTIBES - 2 LOTS

Description: La présente procédure a pour objet l'attribution de deux lots de conventions d'occupation temporaire du domaine public à destination d'une activité de restauration.

Identifiant de la procédure: b5f67cce-c17d-4f10-9a17-3a98001286c4

Identifiant interne: COT STADE NAUTIQUE

2.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

2.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: 210 Av. Jules Grec

Ville: Antibes

Code postal: 06600

Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays: France

2.1.4. Informations générales

Cette procédure sera relancée

Informations complémentaires: La procédure n'a pas pour objet l'attribution d'une ou plusieurs concessions, mais uniquement des conventions d'occupation temporaire du domaine public régies par l'article L2122-1 du CG3P. Le titre autorisant l'occupation permettant à son titulaire d'occuper ou d'utiliser le domaine public en vue d'une exploitation économique, la Ville, conformément aux dispositions de l'Article L2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), soumet cette attribution à une procédure de sélection préalable permettant aux candidats potentiels de se manifester. Les modalités de participation à la procédure de mise en concurrence sont détaillées précisément dans le règlement de consultation. L'objet de la présente procédure est l'attribution de deux lots de conventions d'

Occupation Temporaire. Le premier lot concerne l'occupation de locaux pour l'exploitation économique d'un restaurant panoramique en rooftop (R+1). Il est également précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – à proposer par les candidats - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale). Le deuxième lot concerne l'occupation de locaux pour l'exploitation économique d'un kiosque alimentaire sur la pelouse. Là aussi, une ou plusieurs activités annexes à la restauration pourront également être mises en œuvre. Bien que ces deux lots soient distincts, les candidats peuvent postuler sur un seul ou les deux lots simultanément. Une visite du site peut être effectuée par les candidats. Les modalités de prise de rendez-vous pour les visites sont indiquées dans les documents de la consultation. La prise de rendez-vous pourra être effectuée au plus tard le jeudi 10 septembre 2026 inclus. Les visites ne pourront avoir lieu que jusqu'au mercredi 16 septembre 2026 inclus

Base juridique:

Directive 2014/23/UE

2.1.5. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre: 2

Conditions du marché:

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire: 2

2.1.6. Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion: Document de marché

5. Lot

5.1. Lot: LOT-0001

Titre: LOCAUX A USAGE DE RESTAURANT PANORAMIQUE SITUÉ EN R+1 (ROOFTOP)

Description: Dans le cadre de la réhabilitation du Stade Nautique, il est prévu la création de locaux en R+1. Ces locaux sont destinées à une activité de restauration en roof top. Il est précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – à proposer par les candidats - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale). Il est précisé qu'une activité de restauration rapide (fast food) ne sera pas autorisée. Toute proposition en ce sens sera donc rejetée

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: 210 Av. Jules Grec

Ville: Antibes

Code postal: 06600

Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 18 Ans

5.1.6. Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non
Informations complémentaires: La durée de la convention sera de 18 années à compter de l'ouverture du stade nautique

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-securises.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requête

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Date limite de réception des offres: 28/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Nice

Description des délais d'introduction des procédures de recours: • Recours de pleine juridiction par les concurrents évincés ainsi que les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts de façon suffisamment directe et certaine contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. • Recours pour excès de pouvoir (art R. 421-1 et suivants du CJA) contre les clauses réglementaires du contrat. • Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence. • Demande de référé préfectoral (art L. 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville d'Antibes (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: Ville d'Antibes (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Ville d'Antibes (06)

Organisation qui traite les offres: Ville d'Antibes (06)

5.1. Lot: LOT-0002

Titre: ESPACES POUR UN KIOSQUE ALIMENTAIRE SUR LA PELOUSE

Description: Il est prévu qu'un kiosque alimentaire soit installé sur la pelouse du stade nautique. Il est précisé qu'une ou plusieurs activités annexes à la restauration – à proposer par les candidats - pourront également être mises en œuvre (étant précisé que, dans ce cas, l'activité de restauration sera l'activité principale)

5.1.1. Objet

Nature principale du marché: Services

Nomenclature principale (cpv): 55000000 Services d'hôtellerie, de restauration et de commerce au détail

5.1.2. Lieu d'exécution

Adresse postale: 210 Av. Jules Grec

Ville: Antibes

Code postal: 06600

Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays: France

5.1.3. Durée estimée

Durée: 18 Ans

5.1.6. Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP): non

Informations complémentaires: La durée de la convention sera soit de 12 ans, soit de 18 ans, et ce à compter de l'ouverture du stade nautique

5.1.9. Critères de sélection

Sources des critères de sélection: Document de marché

5.1.11. Documents de marché

Adresse des documents de marché: <https://www.marches-securises.fr/>

5.1.12. Conditions du marché public

Conditions de soumission:

Soumission par voie électronique: Requise

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées: français

Date limite de réception des offres: 28/09/2026 12:00:00 (UTC+02:00) Heure de l'Europe orientale, heure d'été de l'Europe centrale

Conditions du marché:

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés: Non

La commande en ligne sera utilisée: non

Le paiement électronique sera utilisé: non

5.1.16. Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours: Tribunal Administratif de Nice

Description des délais d'introduction des procédures de recours: • Recours de pleine juridiction par les concurrents évincés ainsi que les tiers susceptibles d'être lésés dans leurs intérêts de façon suffisamment directe et certaine contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses non réglementaires qui en sont divisibles, assorti le cas échéant de demandes indemnitaires, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, notamment au moyen d'un avis mentionnant à la fois la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation. • Recours pour excès de pouvoir (art R. 421-1 et suivants du CJA) contre les clauses réglementaires du contrat. • Référé-suspension (art L. 521-1 du CJA) sous condition d'urgence. • Demande de référé-préfectoral (art L. 2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales) : dans les 2 mois à compter de la date à laquelle l'acte litigieux est devenu exécutoire.

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché: Ville d'Antibes (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché: Ville d'Antibes (06)
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours: Ville d'Antibes (06)
Organisation qui traite les offres: Ville d'Antibes (06)

8. Organisations

8.1. ORG-0001

Nom officiel: Ville d'Antibes (06)
Numéro d'enregistrement: 21060004500012
Département: 06
Adresse postale: Hôtel de Ville Cours Masséna - CS 82205
Ville: Antibes Juan-les-Pins Cedex
Code postal: 06606
Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)
Pays: France
Adresse électronique: commandepub-passation@ville-antibes.fr
Téléphone: +33 492905280
Adresse internet: <https://www.marches-securises.fr>
Adresse URL pour l'échange d'informations: <http://www.antibes-juanlespins.com>
Profil de l'acheteur: <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation:

Acheteur
Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché
Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché
Organisation qui traite les offres
Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1. ORG-0003

Nom officiel: Tribunal Administratif de Nice
Numéro d'enregistrement: 17060005000026
Département: 06
Adresse postale: 18 Avenue des Fleurs
Ville: Nice
Code postal: 06000
Subdivision pays (NUTS): Alpes-Maritimes (FRL03)
Pays: France
Adresse électronique: greffe.ta-nice@juradm.fr
Téléphone: +33 489978600
Adresse internet: <https://nice.tribunal-administratif.fr>

Rôles de cette organisation:

Organisation chargée des procédures de recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis: a7fa71ec-9278-4a49-ba97-be4b8f95db76 - 01
Type de formulaire: Mise en concurrence
Type d'avis: Avis de marché ou de concession – régime ordinaire
Sous-type d'avis: 19

Date d'envoi de l'avis: 06/07/2026 10:31:26 (UTC+00:00) Heure de l'Europe occidentale, GMT
Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible: français
Numéro de publication de l'avis: 466066-2026
Numéro de publication au JO S: 128/2026
Date de publication: 07/07/2026